

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,  
Vu l'arrêté du 04 Juillet 2016 portant création du D.U MODULES GBM - GENIE BIOLOGIQUE ET MEDICAL
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.U MODULES GBM - GENIE BIOLOGIQUE ET MEDICAL

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur SEZEUR Alain (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur SERRE Marie-Paule - (PU / PH)

Professeur MARECHAL Vincent - (PU / PH)

Professeur COUSTURE Micheline - (PU / PH Université de Paris 11)

Professeur MOZER Pierre - (PU / PH)

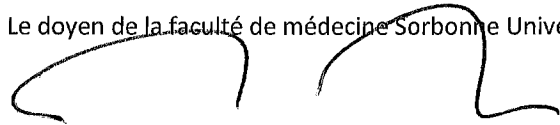
Professeur SIX Adrien - (PU / PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 11 Juillet 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU